Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/01/2024

BARVIN INTERMARCHE rappelle SAINT-NECTAIRE FERMIER



- Noms des modèles ou références concernés : **SAINT-NECTAIRE FERMIER**
- Marque : **LE BURON**
- **Lot 01M250423C Date limite de consommation 20/01/2024**
- Conditionnements : **Vendu à la coupe au rayon fromage**
- Date début/fin de commercialisation : **du 14/12/2023 au 31/01/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **N° d'agrément de l'emballeur : FR 63335004 CE**
- Zone géographique de vente : **Départements : HAUTE-MARNE (52)**
- Distributeurs : **INTERMARCHE LANGRES LES FRANCHISES 52200**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **un contrôle microbiologique réalisé par notre laboratoire partenaire a mis en évidence dans un lot de ce produit la présence de Listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 14 janvier 2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre